

# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPH MEMBRES DU CSE ET DE LA F3SCT

<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Membres de la F3SCT Membres du CSE	<b>PREREQUIS</b>	Aucun prérequis technique	<b>DATES</b>	à définir conjointement
<b>DUREE</b>	35 heures	<b>PRIX</b>	Voir offre commerciale	<b>MODALITE</b>	

## CONTENU GENERAL DE LA FORMATION SSCT

La formation aborde :

- ◆ Les missions générales du CSE et de la formation spécialisée en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ Les risques professionnels (fondamentaux sur les risques et leur prévention, évaluation, document unique)
- ◆ Les outils et méthodes en matière de prévention (analyse des situations de travail, analyse des accidents)
- ◆ La prévention des risques psychosociaux (RPS) et le cas particulier du télétravail et de la QVT
- ◆ Le positionnement du CSE et de la formation spécialisée avec les autres acteurs de la sécurité
- ◆ Les obligations réglementaires en lien avec les missions du CSE et de la formation spécialisée
- ◆ Les informations et consultations obligatoires du CSE et de la formation spécialisée
- ◆ La promotion de la prévention et du CSE et de la formation spécialisée

CSE: Comité Social d'Établissement

F3SCT : Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de travail

## OBJECTIFS DE LA FORMATION SSCT

- ◆ Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et de la F3SCT et l'étendue de leurs missions en matière de **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**
- ◆ Être capable d'analyser les situations de travail et les risques professionnels
- ◆ Être capable de contribuer à une démarche d'analyse des accidents du travail et des incidents
- ◆ Être capable de mettre en œuvre des actions de promotion de la prévention

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a réorganisé les instances représentatives des personnels, notamment en fusionnant les différents comités (CT, CHSCT...) en une instance unique, le comité social. Ainsi, pour la fonction publique hospitalière, les CSE (comités sociaux d'établissement) seront chargés d'examiner les questions collectives et les conditions de travail à compter du 1er janvier 2023.

Dans les établissements publics de santé, les établissements sociaux, les établissements médico- sociaux et les groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public, il est prévu la création, au sein des comités sociaux, d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Le programme de formation prend en compte le décret no 2021-1570 du 3 décembre 2021 relatif aux comités sociaux d'établissement des établissements publics de santé, des établissements sociaux, des établissements médico- sociaux et des groupements de coopération sanitaire de moyens de droit public.

# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPH MEMBRES DU CSE ET DE LA F3SCT

## PROGRAMME

### **Partie 1 : Fonctionnement et missions générales du CSE et de la F3SCT**

- Introduction : du CTE/CHSCT au CSE/F3SCT
- Champ de compétence, composition
- Moyens, droits et obligations des membres
- Relations avec les autres acteurs en santé et sécurité : l'agent de contrôle de l'inspection du travail, médecine du travail, assistants et conseillers de prévention

### **Partie 2 : L'analyse et l'évaluation des risques professionnels**

- Démarche, méthodes et outils
- Cadre réglementaire : le document unique, les principes généraux de prévention
- Les fondamentaux par famille de risques professionnels (description, bases légales, prévention technique et organisationnelle)
- Démarche RPS – évaluation et prévention des RPS
- Cas particulier du télétravail et de la QVT

### **Partie 3 : Le CSE et la F3SCT acteurs de la santé, de la sécurité au travail et des conditions de travail**

- L'information obligatoire en SSCT
- Les consultations obligatoires en SSCT

### **Partie 4 : Les missions opérationnelles du CSE et de la F3SCT**

- Veiller au respect des obligations de sécurité
- L'organisation des visites périodiques
- Le suivi de la politique de prévention de l'établissement
- Le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles
- La gestion des situations exceptionnelles (p. Ex. Droit de retrait)

### **Partie 5 : L'analyse des incidents et accidents du travail**

- Méthodes d'analyse des causes des accidents
- Recherche et proposition de mesures préventives et correctives

### **Partie 6 : Le CSE et la F3SCT comme moteur de la prévention**

- La promotion des instances sur leur rôle en SSCT
- Bien communiquer en matière de prévention
- La promotion et la communication de la prévention auprès du personnel
- La veille en matière de SSCT



# PROGRAMME DE FORMATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (SSCT) DANS LA FPH MEMBRES DU CSE ET DE LA F3SCT



## MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT - ANIMATION

---

- Une approche pédagogique pragmatique et concrète basée sur de nombreuses mises en situation (simulation de consultations)
- Exercices sur l'analyse des risques et l'analyse des accidents
- Utilisation de vidéos et films d'animations
- Simulation d'une visite et réalisation en commun d'un compte-rendu
- Une documentation très complète est remise
- FORMATEUR : la formation est assurée par un(e) consultant(e) en prévention des risques professionnels

## DISPOSITIF DE SUIVI – VALIDATION DES ACQUIS – DOCUMENT(S) DELIVRE(S) SUITE A L'EVALUATION DES ACQUIS

---

- Début de formation : recueil des attentes et objectifs individuels des stagiaires par un « tour de table »
- En fin de formation : « tour de table » pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées par les stagiaires
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation satisfaction à chaud
- Évaluation des acquis de la formation : par un questionnaire
- Relevé de présence
- Attestation de formation

## ACCESSIBILITE

---

Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans des établissements aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Pour toute situation de handicap, que la formation se déroule en inter ou en intra, nous recommandons à tout participant en situation de handicap (ou commanditaire de l'action) de nous le signaler le plus en amont possible, pour l'accueillir et l'accompagner dans les meilleures conditions.

Référent Handicap : Olivier BOUTEILLER - 06 80 26 69 64 – [olivier@aqse-france.com](mailto:olivier@aqse-france.com)